COMMUNE D'AVENCHES
Municipalité

Communication municipale du 15 décembre 2023

N° 94
Révision du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers communaux,

Le 29 novembre dernier, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). D'une part, un nouvel alinéa a été ajouté à son article premier indiquant la possibilité pour les collectivités vaudoises d'établir leur budget et de tenir leurs comptes selon le manuel MCH2 édité par la DGAIC. D'autre part, l'article 17 du RCCom, relatif à l'amortissement ordinaire des investissements portés à l'actif du bilan, a été modifié, de manière à rendre déjà obligatoires les durées d'amortissement par catégories d'immobilisation prévues par MCH2.

Ainsi, dès le 1er janvier 2024 toutes les communes devront donc appliquer les nouvelles durées d'amortissement fixes spécifiques à chaque catégorie d'immobilisation, y compris celles qui ne seront pas encore passées à MCH2, dont la Commune d'Avenches qui a prévu son passage au 1er janvier 2026.

Ce changement concerne les préavis qui seront soumis au Conseil communal dès le 1er janvier 2024. Les investissements dont les préavis ont été déposés avant cette date continueront à être amortis selon les durées prévues.

À la suite de ce changement, les durées d'amortissement ne doivent plus figurer dans les conclusions des préavis demandant un crédit d'investissement, mais figureront seulement dans le corps desdits préavis. En effet, les durées sont obligatoires et ne découlent plus d'un choix politique. Dès 2024, l'amortissement des immobilisations devra se faire selon le tableau des durées d'amortissement obligatoires, ces dernières étant basées sur des durées d'utilisation économique usuelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Gaetan AEBY

MUNICIPALITE DE AVENCHES

Le Secrétaire : Julien MORA